



AGV Val Durance

Siège social : Chez Mme MASURIER Mélanie, 4 chemin du Boudonnet,
Résidence d'Olivia, 05 130 TALLARD
N° SIRET : 394 673 396 00047
e-mail : agvburo05130@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur fixe le fonctionnement interne de l'association « **AGV Val Durance** », dans le cadre prévu par ses statuts.

Toute adhésion entraîne l'acceptation de ce règlement intérieur. Nul ne pourra se prévaloir de son ignorance vis-à-vis de ce règlement qui lui sera remis avec le dossier d'inscription.

Le respect du règlement par chacun est une condition du bon fonctionnement de l'association.

ADHESION :

L'association « AGV Val Durance » est adhérente à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Tous les adhérents de l'association sont donc membres de la FFEPGV.

INSCRIPTION :

Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir un bulletin d'inscription comprenant tous les renseignements demandés, nécessaires en particulier à l'établissement des licences.

Le certificat médical est une pièce obligatoire du dossier. Il est remplacé par le volet de l'attestation médicale à remettre à l'association, pour les personnes ayant fourni un certificat médical au cours des 2 saisons précédentes.

COTISATION ET LICENCE :

La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de Direction (Bureau).

La licence est également obligatoire et versée à la fédération. Une part de cette licence est reversée au Comité Départemental des Hautes-Alpes.

Un membre licencié dans une autre association de la FFEPGV peut devenir membre de notre association sans repayer la licence.

La licence délivrée par la FFEPGV est accompagnée d'une assurance de responsabilité civile et d'une assurance dommages corporels. Chaque adhérent est informé des garanties de cette assurance. Tous les adhérents peuvent souscrire auprès de l'association une garantie (facultative) indemnisation des dommages corporels renforcée.

ACCES AUX COURS :

Toute nouvelle personne, désireuse de s'inscrire au sein de l'association, peut participer à une séance découverte. Elle sera tenue de valider son adhésion au terme de cet essai, si elle désire s'inscrire au cours.

Les personnes non adhérentes ne sont pas autorisées en salle de cours, en dehors de la séance découverte.

PAIEMENT :

Le paiement **total** des cours et de la licence, est obligatoire lors du dépôt du dossier d'inscription **avant la fin septembre**. En effet, les licences sportives ne sont demandées auprès de la Fédération que lorsque le paiement total a été effectué. Tant que celui-ci n'a

pas eu lieu, les pratiquants sont inconnus de la Fédération, ce qui peut poser un problème en cas d'accident.

Les pratiquants n'ayant pas encore acquitté leur cotisation pourront se voir refuser l'accès aux cours après la rentrée des vacances de la Toussaint.

REMBOURSEMENT :

Il n'est pas prévu de remboursement pour les adhérents qui n'auraient pas assisté à toutes les séances auxquelles ils avaient droit, ni pour ceux qui décident de ne pas (plus) venir aux cours pour des raisons personnelles.

De plus, l'animateur assure son cours même en l'absence de plusieurs pratiquants et est rémunéré conformément à son contrat de travail.

CERTIFICAT MEDICAL :

Un **certificat médical** annuel émanant d'un médecin et stipulant la **non contre-indication à la pratique de la gymnastique volontaire ou le questionnaire de santé** à compléter est obligatoire, (voir conditions inscrites sur le document « volet médical »).

FONCTIONNEMENT DES COURS :

Les cours durent une heure ou 45 minutes (Zumba) et commencent à l'heure. Une tenue vestimentaire sportive est souhaitée.

L'association peut en début d'année annuler un cours si, au bout de 3 séances, il n'y a pas un minimum de 14 participants dans ce cours, ceci dans un souci d'équilibre financier.

L'association ne dispose pas des salles pendant les vacances scolaires : il n'y aura donc aucune activité pendant ces périodes.

Lors des séances, chaque adhérent reste responsable de ses effets personnels, l'association ne saurait être tenue responsable en cas de dégradation, de perte ou de vol.

Les adhérents s'engagent à respecter les consignes données par l'animateur, **ainsi que les temps de relaxation**, de même que le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition.

Les adhérents doivent IMPERATIVEMENT mettre les téléphones portables en silencieux.

Lorsque deux cours se suivent, il est demandé aux adhérents du second cours d'attendre la fin du premier cours avant l'entrée dans la salle.

Si un problème survient au cours d'une séance, l'information doit être remontée directement à la Présidente qui interviendra si nécessaire.

Les adhérents doivent adopter un comportement courtois tant vis-à-vis des autres membres de l'association que de ses dirigeants ou salariés.

Toute discrimination d'ordre racial, religieux ou politique est formellement interdite.

ASSEMBLEE GENERALE :

Elle a lieu une fois par an, en fin d'année civile, en présence des inscrits de la saison en cours à jour de leur cotisation. Elle peut délibérer si le quorum est atteint.

La présence des adhérents à l'assemblée générale annuelle est indispensable : c'est une opportunité pour prendre note des éventuels changements dans le club, et surtout pour voter démocratiquement.

Tout membre actif, pratiquant ou dirigeant, adhérent à l'association depuis plus de 6 mois au jour de l'assemblée, peut délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour, et élire ou reconduire les membres du Conseil d'Administration. Le bureau, élu par le Conseil d'Administration, est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. L'Assemblée peut aussi délibérer sur d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour.

Le présent règlement a été adopté lors de la réunion du bureau du 2 juillet 2018.

La présidente et le Bureau